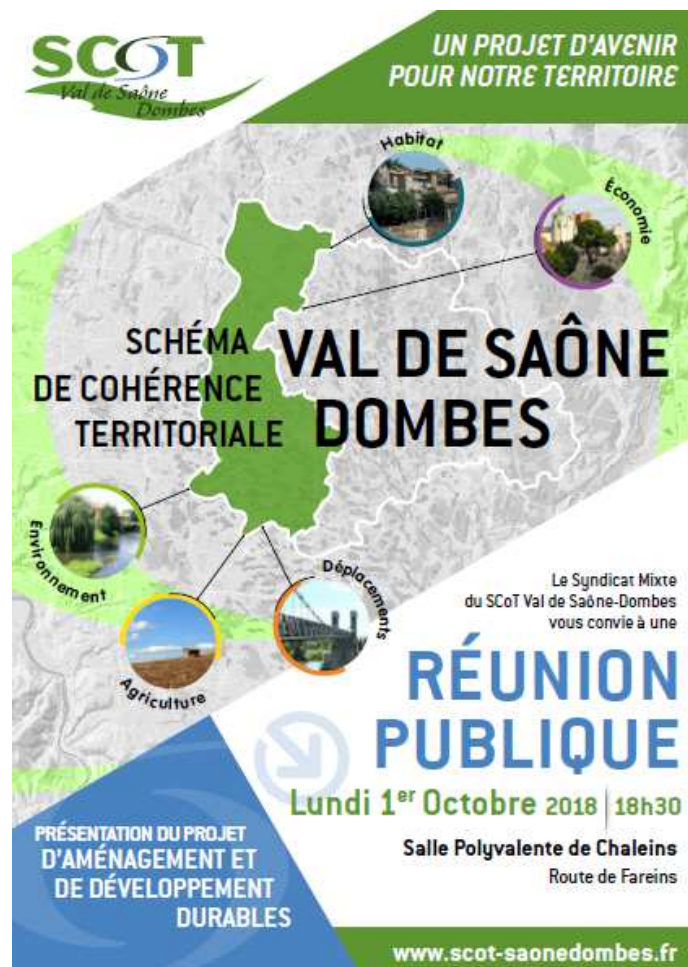


Révision du SCoT Val de Saône-Dombes

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

PADD du Val de Saône – Dombes Compte rendu de la réunion publique

La réunion publique relative à la présentation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), organisée dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes, s'est tenue le 1^{er} octobre 2018 dans la salle polyvalente de Chaleins.



The flyer features the SCOT Val de Saône Dombes logo at the top left. The main title is 'SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE VAL DE SAÔNE DOMBES'. A central map of the territory is surrounded by five circular icons representing key themes: 'Habiter' (Housing), 'Economie' (Economy), 'Environnement' (Environment), 'Agriculture' (Agriculture), and 'Déplacements' (Transportation). The text 'UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE' is at the top right. Below the map, it says 'Le Syndicat Mixte du SCoT Val de Saône-Dombes vous convie à une RÉUNION PUBLIQUE'. The date and time are 'Lundi 1^{er} Octobre 2018 | 18h30'. The location is 'Salle Polyvalente de Chaleins, Route de Fareins'. At the bottom left, it reads 'PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES'. The website 'www.scot-saonedombes.fr' is at the bottom right.

Propos introductifs par Jean-Claude DESCHIZEAUX

Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, remercie Gilbert GROS, Maire de Chaleins, d'accueillir le syndicat mixte Val de Saône-Dombes pour la seconde réunion publique organisée dans le cadre de la révision du SCoT Val de Saône-Dombes.

Il présente à ses côtés Jean-Claude AUBERT, 1^{er} vice-président du syndicat mixte, Bernard LITAUDON, 2^{ème} vice-président, Caroline HENGY, chargée de mission SCoT et Julien BODRERO, du bureau d'études CITADIA, en charge de l'étude de révision du SCoT.

Eléments de contexte :

Le SCoT Val de Saône – Dombes est un document de prospective et de planification qui engage collectivement deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans un projet de territoire partagé à l'horizon 2035 :

- la communauté de communes Dombes Saône Vallée ;
 - la communauté de communes Val de Saône Centre.
- Soit 34 communes regroupant près de 60 000 habitants sur un territoire de 337 km².

Le SCoT Val de Saône-Dombes : c'est quoi ?

C'est un document qui définit l'organisation du territoire. Il vise à orienter le développement du territoire horizon 2035. Il assure la cohérence entre les politiques publiques. Il intègre des réglementations supérieures et sert de cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux et sectoriels.

Il est composé :

- d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement
- d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit un projet pour les 15 prochaines années
- d'un document d'orientation et d'objectifs qui donne des règles
- Il fait l'objet d'une évaluation environnementale

Les étapes :

Son approbation se fait en concertation avec les partenaires et les habitants : les personnes publiques associées seront consultées, puis le SCoT sera soumis à enquête publique. L'arrêt du SCoT est prévu pour le second trimestre 2019 et il pourrait être approuvé durant le 1^{er} semestre 2020.

Les habitants peuvent participer :

- En laissant un commentaire dans le registre d'observations mis à disposition au siège du SCoT et des communautés de communes
- durant les réunions publiques
- lors de l'enquête publique
- en laissant un mail au syndicat ou un courrier

Les documents sont consultables sur le site internet du SCoT : <http://scot-saonedombes.fr/>

Le PADD, marqueur politique essentiel du SCoT :

Il est construit à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement qui dressent le portrait du Val de Saône – Dombes à un « instant T ». Ils identifient les enjeux prospectifs auxquels le territoire doit répondre à partir de ses atouts, opportunités, contraintes et faiblesses.

La première réunion publique de présentation des enjeux issus du diagnostic territorial s'est tenue en juillet 2017 à Fareins.

Les élus ont débattu en mai 2018 sur les grandes orientations du PADD à retenir pour le territoire : il s'agit de fixer les grands principes et objectifs stratégiques d'aménagement pour les 15 – 20 prochaines années, dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence. En amont, plusieurs réunions de travail ont permis de nourrir le projet.

4 grands chapitres déclinent la philosophie du projet de territoire qui peut se résumer ainsi : une attractivité résidentielle accompagnée au service d'un développement durable et équilibré

Le territoire du Val de Saône – Dombes se caractérise par une périurbanisation forte de l'axe le long de la Saône. Pour autant, il offre un cadre de vie rural aux portes de la métropole lyonnaise et de grandes agglomérations.

Le territoire est soumis à une forte pression démographique et foncière et doit faire face à la concurrence économique des pôles périphériques (Mâcon, Belleville, Villefranche-sur-Saône, Métropole de Lyon...).

Le PADD s'engage en faveur d'un projet équilibré entre le développement raisonné du territoire pour accueillir de nouveaux habitants, l'amélioration du cadre de vie qui façonne son attractivité, et la préservation de son caractère rural, support de richesses et de développement.

Cette stratégie se décline en quatre axes :

- Un territoire dynamique entre Saône et Dombes à structurer autour d'un cadre de vie de qualité
- Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial
- Un territoire à connecter et une mobilité à faire évoluer
- Un territoire au caractère rural à préserver et à valoriser

Jean-Claude DESCHIZEAUX laisse la parole à Julien BODRERO du bureau d'études CITADIA, en charge de la révision.

Il présente, pour chaque chapitre, l'essence du projet que l'on retrouve sur les panneaux d'exposition que les participants sont invités à découvrir.

Présentation du PADD

► Chapitre 1 - Un territoire dynamique entre Saône et Dombes à structurer autour d'un cadre de vie de qualité

Le Val de Saône – Dombes se caractérise par une organisation territoriale historiquement structurée le long de la Saône, proche des grands axes de communication Nord-Sud avec un développement contraint entre la rivière et les coteaux.

Pour autant le territoire est confronté à une attractivité démographique et une périurbanisation de plus en plus forte. Les villages, notamment sur le plateau agricole, ont connu une croissance démographique importante alors que certaines polarités ont eu des difficultés à se renforcer.

Les différentes polarités doivent s'organiser entre elles afin de répondre aux enjeux du développement durable tout en garantissant l'équilibre des bassins de vie du territoire. Ainsi, dans le but de mieux accueillir ses nouveaux habitants, le SCoT prend fortement appui sur la trame des polarités du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité, des logements adaptés et économes en foncier et un niveau d'équipements et de services répondant aux besoins du territoire.

Les élus se sont positionnés en faveur d'un scénario de développement polarisé et engagé pour le territoire à l'horizon 2035. Il s'appuie sur une hypothèse volontariste permettant de rééquilibrer le territoire tout en affirmant un développement plus autonome vis-à-vis des agglomérations voisines.

Le scénario retenu envisage un objectif de croissance démographique annuelle de l'ordre de 1.1%. Il vise ainsi la construction d'environ 7 600 logements neufs entre 2018 et 2035 dont :

- Environ 2 700 logements pour permettre de maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire
- Environ 4 900 logements pour accueillir de nouvelles populations.

Jean-Claude DESCHIZEAUX précise que l'objectif démographique retenu horizon 2035 est inférieur à celui envisagé par le SCoT de 2006. Cette projection horizon 2035 s'accorde au plus près des projets des communes, qui ont pu s'exprimer sur leurs projets. Le SCoT doit être un outil pour le territoire. Il a souvent été perçu comme une contrainte et, dans le cadre de la révision, la démarche s'effectue en lien étroit avec l'ensemble des communes. Il précise que le SCoT donne un cadre, fixe des orientations qui s'imposent aux plans locaux d'urbanisme (PLU) mais qu'il ne réalise pas d'actions.

Julien BODRERO présente les éléments clés du projet¹.

Echanges avec la salle :

- Intervention : le territoire se situe à proximité du département du Rhône. Il existe de réelles interrelations entre la rive droite et la rive gauche de la Saône, notamment en ce qui concerne les liaisons avec les gares ferroviaires. Les équipements dont disposent nos voisins ont un impact sur nos territoires, il convient de les prendre en compte.
→ Réponse : Jean-Claude DESCHIZEAUX précise que les chapitres suivants font état des interactions du Val de Saône-Dombes avec ses voisins, notamment au sein des orientations

¹ Contenu détaillé dans le document de présentation projeté lors de la réunion et dans le projet de PADD

concernant la mobilité et le développement économique et commercial. Cet enjeu a bien été intégré aux réflexions et constitue un des éléments clés du projet.

► **Chapitre 2 - Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial**

Le Val de Saône – Dombes se caractérise par un déséquilibre entre le nombre d’emplois et le nombre d’actifs présents sur le territoire. L’attractivité économique et commerciale de la métropole de Lyon, de l’agglomération de Villefranche-sur-Saône et de Mâcon ne peut pas être concurrencée.

Le Val de Saône – Dombes doit alors trouver un équilibre avec ses voisins pour s’affirmer dans ces domaines et offrir aux habitants un développement économique et commercial de proximité qui puisse satisfaire leurs besoins, dans le but de réduire la résidentialisation du territoire et freiner l’évasion commerciale.

Julien BODRERO présente les éléments clés du projet².

Echanges avec la salle :

- Pas de questions.

► **Chapitre 3 - Un territoire à connecter et une mobilité à faire évoluer**

Le Val de Saône – Dombes se caractérise par des flux domicile-travail importants, dominés largement par la voiture, qui se dirigent vers les pôles d’emplois à l’extérieur du territoire. Cette dissonance entre bassin d’emplois et bassin de vie crée de fortes nuisances de circulation pour ce territoire contraint entre la Saône et ses franchissements et le plateau de la Dombes.

Le Val de Saône – Dombes doit alors faire évoluer la mobilité au sein de son territoire dans le but d’offrir une meilleure connexion aux pôles d’emplois et de proposer des alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens en prenant en compte les spécificités Nord/ Sud.

Julien BODRERO présente les éléments clés du projet³.

Echanges avec la salle :

- Précisions apportées par Jean-Claude AUBERT : sur le secteur Sud, la communauté de communes Dombes Saône Vallée a déjà développé un réseau de transport. Pour autant, il peut encore être élargi. Le développement d’un service de transport collectif en site propre en direction de la métropole lyonnaise permettra de désengorger la circulation. Les études avec la Région sont bien avancées. Le développement de pratiques alternatives à la voiture individuelle est également un enjeu important dans le Nord du territoire du SCoT, compte tenu de ses interactions fortes avec l’autre rive de la Saône et la Dombes.

² Contenu détaillé dans le document de présentation projeté lors de la réunion et dans le projet de PADD

³ Contenu détaillé dans le document de présentation projeté lors de la réunion et dans le projet de PADD

- Intervention : La question des ponts est essentielle. Le pont de Jassans ne sera plus en capacité d'absorber l'ensemble des flux et il est opportun de construire un pont au Nord de Villefranche-sur-Saône.
→ Réponse : Jean-Claude DESCHIZEAUX confirme que cette question est essentielle. Un courrier a été transmis au conseil départemental sur ce point.
Concernant le développement de la fibre optique, il précise que le département de l'Ain est bien positionné : des travaux ont été réalisés, d'autres sont en cours.
- Précision apportée par Bernard GRISON, président de la communauté de communes Dombes Saône Vallée : nous nous situons dans la 2^{ème} région économique de France. Le territoire est attractif et attire beaucoup de jeunes ménages. Il faut permettre l'implantation d'entreprises performantes pour créer de l'emploi et limiter les déplacements. Le bus à haut niveau de service en direction de la métropole permettra de limiter les déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il y a une réelle volonté de faire aboutir les choses : les réflexions menées avec la Métropole vont dans le bon sens.

► **Chapitre 4 - Un territoire au caractère rural à préserver et à valoriser**

Le Val de Saône – Dombes est caractérisé par son espace péri-urbain à dominante rurale et son plateau agricole comme poumon vert. Son paysage et son organisation territoriale sont marqués par deux ensembles paysagers et écologiques structurants : la vallée de la Saône à l'ouest et les étangs de la Dombes à l'est.

Le projet de territoire ambitionne de préserver de la pression urbaine son cadre rural et ses richesses naturelles, qui font l'identité du Val de Saône – Dombes. Ces espaces sont les supports d'un bon fonctionnement écologique, mais aussi d'un patrimoine riche et reconnu.

Julien BODRERO présente les éléments clés du projet⁴.

Echanges avec la salle :

- Précisions apportées par Jean-Claude DESCHIZEAUX : la trame paysagère était déjà définie comme un élément majeur pour le territoire il y a 20 ans. La révision du SCoT vient appuyer ces études. Le projet de véloroute, que l'on nomme aujourd'hui « l'échappée bleue », est structurant pour le territoire. Les deux communautés de communes du territoire travaillent activement sur ce dossier.
- Pas de questions.

► **Conclusion : un SCoT engagé en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique**

L'ensemble de ces orientations transversales permettent au territoire de s'engager en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Les orientations et les objectifs du

⁴ Contenu détaillé dans le document de présentation projeté lors de la réunion et dans le projet de PADD

SCoT seront travaillés en cohérence avec les futurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET) qui seront élaborés par les communautés de communes.

Echanges avec la salle :

- Précisions apportées par Bernard LITAUDON : un bureau d'études va être sélectionné par le syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) pour élaborer les PCAET de certaines collectivités. Les deux communautés de communes du territoire du SCoT s'engagent dans la démarche et vont embaucher conjointement un.e chargé.e de mission commun.e aux deux EPCI.
- Précisions apportées par Jean-Claude AUBERT : malgré les lois successives, on ne va pas assez vite pour mettre en œuvre de grandes mesures permettant de lutter contre le changement climatique.
- Intervention : le SCoT ne peut pas agir, il oriente. Comment voir se concrétiser les objectifs sur le territoire ? L'exemple des modes doux est cité.
→ Réponse : Jean-Claude AUBERT précise que le SCoT définit des grandes lignes et que les clés de leur mise en œuvre relèvent des communes et intercommunalités. Les lignes budgétaires ne nous permettent malheureusement pas d'aller aussi loin que souhaité. Jean-Claude DESCHZIEAUX évoque le contrat de territoire Dombes Saône signé avec le Département et la Région : le développement des modes doux constitue un axe important du contrat.
Bernard GRISON rappelle la diminution des dotations de l'Etat : il faut faire plus avec moins. Les collectivités réalisent un maximum d'actions, lorsqu'elles sont en mesure de le faire.
- Intervention : Concernant les thématiques « air, climat et énergie », des actions concrètes peuvent être engagées. A Beauregard, le toit de la salle polyvalente accueillera du photovoltaïque et l'éclairage nocturne a été supprimé (comme c'est le cas sur plusieurs communes du département).
- Intervention : Le regroupement - horizon 2020 - de la communauté de communes Val de Saône Centre avec celle de Belleville a-t-il été anticipé ?
→ Réponse : Jean-Claude DESCHZIEAUX attire l'attention sur le fait que les échéances ne sont pas connues et qu'un regroupement en 2020 n'est pas annoncé.
- Intervention : la question du photovoltaïque est primordiale. Pourquoi son développement n'apparaît-t-il pas clairement dans le projet ?
→ Réponse : Jean-Claude DESCHZIEAUX précise que le développement des énergies renouvelables est bien inscrit dans le projet de PADD. Le photovoltaïque est inclus dans ce type d'énergies. Le PADD décline des orientations générales et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du futur SCoT ira plus loin.

Pas d'autres questions.

Jean-Claude DESCHZIEAUX remercie les participants et rappelle que les citoyens peuvent contribuer à la révision du SCoT tout au long de la procédure.